

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 22/10/2021

COVID-19 Campagne de rappel et vaccination de nos aînés

Les études récentes suggèrent une baisse de l'efficacité au cours du temps des vaccins contre la Covid-19, en particulier contre le variant Delta. Au fil des mois, les personnes les plus exposées au risque d'une forme grave de la maladie, notamment les plus âgées, doivent alors recevoir une nouvelle dose de rappel pour maintenir un niveau de protection suffisant contre la Covid-19.

Avant l'entrée dans la période hivernale, cette nouvelle campagne de vaccination, qui concerne au total plus d'un million de Bretons sur plusieurs mois, constitue un enjeu prioritaire de santé publique pour nous préserver des effets d'une reprise épidémique.

Point de situation

Depuis plusieurs jours consécutifs, les taux d'incidence augmentent dans l'ensemble des départements de la région avec une recrudescence des cas et des clusters parmi la population plus âgée, notamment à l'occasion d'événements sociaux et culturels. Pour éviter que la situation ne se dégrade, il est essentiel que l'ensemble des personnes âgées puisse disposer d'un schéma vaccinal complet, intégrant la dose de rappel, afin d'être protégé des formes graves de la Covid-19 : parmi les 80 ans et plus, une personne sur 10 atteinte par la COVID-19 décède.

Si la totalité des EHPAD de la région a engagé la campagne de rappel auprès de leurs résidents, il est nécessaire d'accélérer sa montée en charge auprès des autres publics prioritaires. En effet, au 20 octobre, sur les 251 259 personnes éligibles en région qui ne résident pas en EHPAD, seules 85 231 en ont bénéficié.

Point d'avancement dans chacun des départements

Ille-et-Vilaine

Sur les 68 983 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 23 172 l'ont reçue :

- 4 317 des 17 642 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 17 927 des 45 660 personnes âgées de plus de 65 ans
- 928 des 5 681 personnes de moins de 65 ans à risque de formes graves

Finistère

Sur les 67 345 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 24 811 l'ont reçue :

- 6 241 des 18 756 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 17 787 des 42 771 personnes âgées de plus de 65 ans
- 783 des 5 818 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Côtes-d'Armor

Sur les 56 936 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 17 701 l'ont reçue :

- 2 594 des 11 148 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 14 649 des 41 771 personnes âgées de plus de 65 ans
- 458 des 4238 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

Morbihan

Sur les 57 995 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 19 547 l'ont effectuée :

- 3 583 sur les 15 518 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 15 449 sur 38 694 personnes âgées de + de 65 ans
- 515 sur les 3 783 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

Rappel des populations ciblées

Les populations éligibles à un rappel vaccinal dès le mois de septembre 2021 sont :

1. les résidents des EHPAD et des USLD ;
2. les personnes de plus de 65 ans ;
3. les personnes à très haut risque de forme grave ;
4. les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de Santé ;
5. les personnes sévèrement immunodéprimées ;
6. les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen.

A la suite de l'avis de la Haute Autorité de santé du 5 octobre 2021, le périmètre du public concerné par le rappel de vaccination contre la Covid-19 est désormais étendu aux :

- professionnels de santé, à l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers, quels que soient leur âge et leur mode d'exercice, compte tenu de leur risque accru d'exposition et d'infection au Sars-Cov-2 par rapport à la population générale, et afin d'assurer la protection des personnes vulnérables qu'ils prennent en charge ;
- personnes de l'entourage des immunodéprimés, uniquement chez les adultes âgés de plus de 18 ans.

Quels délais ?

Pour les quatre premiers groupes de personnes et les professions prioritaires ainsi que les personnes de l'entourage des immunodéprimés, un délai d'au moins 6 mois est recommandé entre la primo-vaccination complète et l'administration de la dose de rappel. Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel à partir de six mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Au regard de la baisse d'efficacité plus marquée du vaccin Janssen observée par l'ANSM, les personnes ayant reçu ce vaccin nécessitent un rappel **dès** 4 semaines. Cela concerne en Bretagne 63 000 personnes.

À ce jour, les patients ayant contracté le COVID-19 postérieurement à leur premier schéma vaccinal ne doivent pas se voir proposer de dose de rappel.

Il n'est pas recommandé de retarder le rappel contre le COVID-19 pour l'effectuer en même temps que le vaccin contre la grippe saisonnière (mais les deux peuvent être administrés concomitamment).

Quels vaccins pour le rappel ?

Conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé du 13 octobre 2021, la dose de rappel doit être effectuée uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé pour les premières injections

Où se faire vacciner ?

- Dans les centres de vaccination où des créneaux sont disponibles.

Pour prendre rendez-vous, se rendre sur sante.fr ou par téléphone :

- Dans les Côtes d'Armor : 02 57 18 00 60
- Dans le Finistère : 02 57 18 00 61
- En Ille-et-Vilaine : 08 05 69 08 21
- Dans le Morbihan :
 - 02 97 01 99 56 (pour les centres de vaccination d'Auray, Belle-Ile-en-mer, Muzillac, Ploërmel, Quiberon, Sarzeau et Vannes)
 - 02 97 06 97 94 (pour les centres de vaccination de Le Faouët et Lorient)
 - 09 74 19 99 63 (pour le centre de vaccination de Pontivy)
- Chez les professionnels de santé de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) qui réalisent aujourd'hui près de 30 % injections (contre 18 % au mois de septembre)
- Parallèlement, les opérations de vaccination mobile "aller-vers" se poursuivent dans l'ensemble des départements. Ces dispositifs ciblent plus particulièrement les personnes âgées et les territoires où les taux de vaccination sont les plus faibles.